

Association Lozère Histoire et Généalogie

Texte intégral, sauf majuscules et ponctuation plus quelques corrections orthographiques lorsque c'était nécessaire
Extrait du registre de Me Mathieu 3^E15935, des AD Lozère, lecture Madeleine Delplanque

**Quittance pour Jeanne Rousset veuve de Jacques Gras
de Chabannes paroisse de Fontans a elle faite par Jean Gras son fils**



L'an mil sept cent quatorze et le vingt huitième jour du mois de novembre avant midi par devant moy notaire royal soussigné et témoins bas nommés, au-devant la prison de Saint Alban ² et par une petite fenestre ou grille de fer a comparu Jean Gras ³ fils à feu Jacques et de Jeanne Rousset du lieu de Chabannes Planes paroisse de Fontans diocèse de Mende, lequel nous a exposé que par une fausse accusation de la part de Pierre Hostalier dud lieu de l'avoir excédé et sur la première information faite par Messieurs les Officiers Ordinaires de Saint Alban ayant été décrété de prise de corp, il se remit volontairement prisonnier le quinze octobre dernier et depuis, quoi qu'il soit innocent, ils l'ont condamné à de gros dommages et intérêts dépens et amendes dont il est appelant en la cour souveraine du parlement de Toulouse.

Après un rapport extraordinaire de la part dud Hostalier, on le détient en prison, les fers aux pieds sans que personne lui fournisse aucuns allimens que ⁴ sad mère et d'autant qu'il na pour tous bien que le légat à luy fait par son feu père en son testament reçu par moy notaire de la somme de quatre vingts livres. De gré ledit Gras en fait quittance à lad Rousset sa mère icy présente et acceptante en considération de la nourriture quelle luy a fournie depuis son emprisonnement ou des frais qu'elle a avancés pour luy pour sa deffance et des fournitures qu'elle pourra encore faire pour luy sans préjudice à elle de ce que plus elle pourra fournir au-delà dud légat pour le rejeter contre luy en tems et lieu.

Fait et récité aud Saint Alban au-devant de lad prison, présents Sieur Noé Crouzet, Sr de la Recouse, de Sinières, et Sieur Joseph François Mathieu estudiant de la ville, soussigné, les parties ont dit ne scavoir de ce requis et moy Pierre Mathieu notaire royal dud Saint Alban requis sousigné

Mathieu

Mathieu

La Recouse de Sinières

Contrôlé à St Auban le 12 Xbre 1714

A 5 sols 6 deniers

Signé *Polge*

¹ Photo Eric Cousineau

² Saint Alban sur Limagnole

³ Le 19 février 1721, Jean GRAS passera contrat de mariage chez notaire MATHIEU 3^E15937 avec Catherine COURNUT fille de François et de Jeanne GALTIER de Saint Alban

⁴ Sauf sadite mère